

Vendée Nature Environnement

Fédération départementale
des associations membres
du réseau France Nature Environnement



Le Président :
Yves LE QUELLEC

Le 3 août 2011,

à
Monsieur le Président,
Madame et Messieurs les membres de la
Commission d'enquête publique sur le
projet de port de plaisance de
Brétignolles-sur-Mer,
Hôtel de Ville,
BP 24
85470 BRÉTIGNOLLES SUR MER

Observations relatives au dossier soumis aux enquêtes publiques conjointes portant sur le projet de création d'un port de plaisance à Brétignolles-sur-Mer.

Déposition complémentaire sur le coût du projet.

**

Ayant abordé ce thème dans notre déposition initiale du 29 juillet dernier, nous souhaitons y revenir après que notre attention eut été attirée par le « projet de plan de financement », actualisé au 20 juin 2011, déposé par le pétitionnaire dans le cadre de l'enquête d'utilité publique.

Il nous paraît nécessaire de comparer ce nouveau tableau avec les deux que nous avons précédemment extraits, le premier du dossier d'enquête publique, le deuxième de la délibération n° 2011-198 du conseil municipal du 8 juin 2011 arrêtant le coût des marchés de travaux.



A. Coût d'objectif d'un montant de 45 M€ HT, tel qu'il ressort du dossier d'enquête publique¹ :

Coût d'objectif

Le coût prévisionnel du projet est d'environ 45 millions d'euros hors taxes au stade de l'avant-projet. Il se décompose de la façon suivante :

Investissement	
Travaux comprenant :	38 000 000 €
<i>Travaux de terrassement et génie civil terrestre et maritime</i>	<i>18 000 000</i>
<i>Ouvrages extérieurs</i>	<i>7 000 000</i>
<i>Voirie et réseaux humides</i>	<i>5 500 000</i>
<i>Équipement portuaire</i>	<i>4 000 000</i>
<i>Zone technique</i>	<i>1 500 000</i>
<i>Plantations</i>	<i>2 000 000</i>
Maîtrise d'œuvre, Sécurité et protection de la santé	3 100 000 €
Acquisitions foncières et frais annexes	1 600 000 €
Mesures compensatoires*	332 000 €
Divers et imprévus	1 968 000 €
Total général	45 000 000 €

* intégrées dans la conception du projet et des travaux intégrées dans la conception du projet et des travaux : 3,323 M€ (cf. partie 5, chapitre 5)

B. Montants des marchés de travaux (4 lots), arrêtés par délibération du conseil municipal, n° 2001-198 du 8 juin 2011² :

Lot	Estimation du lot	Mieux-disant	Montant sol. base	options
1. Terrassements	29 874 757,80 €	Groupement Merceron	19 878 936,49 €	Estacade : 1 048 150,00 € Estacade urbaine : 299 600 € Rampe école de voile : 97 403,53 € Souille chenal : 240 000 € Souille bassin : 36 000 € <u>Total options comprises :</u> 21 600 090,02 €
2. VRD	4 168 470,04 €	Groupement Helary	3 193 931,65 €	
3. Equipements	3 142 561 €	Poralu	2 636 432,00 €	Bornes intelligentes : 281 228 € <u>Total options comprises :</u> 2 917 660,00 €
4. Espaces verts	1 721 949,82 €	Groupement ISS	1 207 891,99 €	
Total	38 907 738,66 €		26 917 192,13 €	28 919 573,66 € options comprises

¹ Pièce B1, p. 11.

² Document mis en ligne sur le site internet de la mairie :
<http://www.bretignollessurmer.fr/uploads/CR%2008062011.pdf>

C. « Projet de plan de financement » actualisé au 20 juin 2011 :

Dépenses € HT ³	Dossier initial suite estimation maîtrise d'œuvre	Actualisation suite appel d'offres 20/06/2011
Travaux	38 000 000	26 917 193
Etudes	3 100 000	3 100 000
<i>Sous-total</i>	<i>41 100 000</i>	<i>30 017 193</i>
Mesures comp.	332 000	332 000
Foncier	1 600 000	1 600 000
Divers	1 968 000	^(*) 1 300 000
Total général	45 000 000	33 249 193

^(*) Poste de dépenses réduit en raison de la forfaitisation des marchés.

Nous observons :

1. que l'essentiel de la minoration du coût global provient du poste de dépense « travaux » : ce dernier passe de 38 M€ à près de 27 M€ ;
2. mais que le montant « actualisé » de ce poste (26 917 193 €) n'intègre en fait que la solution dite « de base » des marchés de travaux (cf. tableau B : total de la col. Montant sol. base), et que le pétitionnaire ne retient dans son nouveau chiffrage aucune des « options » des lots 1 et 2 (même tableau : col. options).

Nous avons déjà fait observer dans notre déposition du 29 juillet dernier que le projet soumis au public formait un tout, sans « solution de base » ni aucune « option ».

Ainsi, la minoration de coût dont le pétitionnaire s'accorde le bénéfice résulte - pour partie au moins - d'une modification du parti d'aménagement, sur laquelle il fait silence :

« Le prix forfaitaire et définitif de l'ensemble du projet⁴ » (33 M€) sur lequel communique aujourd'hui le pétitionnaire correspond en fait – *mais sans le dire* – à une variante nouvelle dudit projet, sans l'estacade en mer et urbaine, sans la rampe de l'école de voile, sans les souilles du chenal et du bassin (toutes options du lot de travaux n° 1), sans les « bornes intelligentes » (option du lot n° 2).

³ Tableau produit par le pétitionnaire et annexé à l'un des registres de l'enquête d'utilité publique.

⁴ Formule et montant figurent sur l'affichage municipal présent depuis fin juillet sur le site de la Normandelière.

1. L'estacade se terminant en « belvédère avec signalétique interprétative du paysage » n'est pas seulement un élément fort de la communication positive autour du projet, spécialement en direction des non-usagers du port ; cet aménagement est argumenté dans le dossier comme devant compenser la « rupture des perspectives sur le large à partir du rivage, à marée basse notamment⁵ » (mesure compensatoire MCP6, « intégrée dans la conception du projet »).

Notons simplement que le pétitionnaire ne semble donc pas accorder lui-même beaucoup de crédit ni d'intérêt à cette compensation...

2. La « rampe de l'école de voile » est mentionnée au dossier au titre des mesures réductrices d'impact (MRD7 : accès différencié selon les usagers⁶) : « cale de mise à l'eau spécifique à la base nautique (club nautique et école de voile) ».

Mais les besoins particuliers du nautisme léger ne semblent plus devoir être pris en compte ; quid, au passage, des questions de sécurité, puisque cette cale devait aussi être mise au service « des zodiacs de surveillance et d'accompagnement »⁷ ?

3. Les « souilles » du chenal et du bassin devaient permettre l'accueil de grandes unités⁸.

On y renonce donc ; sans doute n'a-t-on pas de « grandes unités » inscrites en liste d'attente ?

4. Les « bornes intelligentes » devaient faire partie des aménagements garantissant une moindre consommation d'eau par les usagers du port⁹.

On y renonce donc aussi ; tant pis pour « l'exemplarité »...

⁵ Pièce B1, p. 20 et 273.

⁶ Pièce B1, p. 274-275.

⁷ Pièce B1, p. 275.

⁸ Pièce B1, p. 160.

⁹ Pièce B1, p. 145.

Recettes : la recherche de l'équilibre ?

Quant au tableau de recettes qui complète ce nouveau « plan de financement », il ne s'agit bien sûr que d'un simple exercice d'écriture visant à simuler l'équilibre recettes / dépenses obligatoire en la matière :

Recettes € HT ¹⁰	Dossier initial suite estimation maîtrise d'œuvre	Actualisation suite appel d'offres 20/06/2011
Subventions	9 126 500	3 000 000
Amodiations	15 307 500	12 800 000
<i>Total recettes ext.</i>	<i>24 434 000</i>	<i>15 800 000</i>
Emprunt	20566 000	17 449 193
Total général	45 000 000	33 249 193

Le fait est que le résultat « équilibré » ainsi obtenu remet significativement en cause les prévisions du dossier en termes de recettes extérieures (subventions, amodiations), confirmant implicitement leur caractère exagérément optimiste !

Nous avons au final l'impression de nous trouver face à un pétitionnaire qui navigue à vue.

Toutes les manœuvres ne sont pourtant pas acceptables pour défendre à toute force un projet qui s'avère surdimensionné et irréaliste, inabouti, lesté d'incertitudes et de non-dits, tout en semblant condamné à une forme de fuite en avant pour ne pas couler.

Avec pour seule perspective, des dommages incalculables pour l'environnement...

C'est pourquoi nous confirmons pleinement les conclusions défavorables de notre déposition du 29 juillet dernier.

Yves Le Quellec,

¹⁰ Tableau produit par le pétitionnaire, annexé à l'un des registres de l'enquête d'utilité publique et visé par M. le président de la commission d'enquête. Cf. pièce jointe ci-après.



PROJET DE PLAN DE FINANCEMENT DU PORT DE PLAISANCE (actualisé au 20 juin 2011)

Le budget étant assujéti à la
TVA, tous les chiffres sont
présentés hors taxe.

Plan de financement

DEPENSES	Dossier initial Suite Estimation maîtrise d'œuvre	Actualisation Suite appel d'offres 20/06/2011
Travaux	38 000 000 €	26 917 193 €
Etudes	3 100 000 €	3 100 000 €
sous-total	41 100 000 €	30 017 193 €
Mesures comp.	332 000 €	332 000 €
Foncier	1 600 000 €	1 600 000 €
Divers	1 968 000 €	(*) 1 300 000 €
Total général	45 000 000 €	33 249 193 €

RECETTES	Dossier initial Suite Estimation maîtrise d'œuvre	Actualisation Suite appel d'offres 20/06/2011
Subventions	9 126 500 €	3 000 000 €
Amodiations	15 307 500 €	12 800 000 €
Total recettes ext.	24 434 000 €	15 800 000 €
Emprunt	20 566 000 €	17 449 193 €
Total général	45 000 000 €	33 249 193 €

(*) poste de dépenses réduit en raison de la forfaitisation des marchés

*Le port de plaisance de Bretagne sur Mer
20/06/2011
P. J. P. P.*